

**Association des Plaisanciers de Port Le Goff**

22660 TREVOU-TREGUIGNEC

[www.applg.org](http://www.applg.org)

Trévou-Tréguignec le .....

**Mr/Mme .....**

**rue .....**

**22660 Trévou-Tréguignec**

Cher adhérent,

Vous pouvez prétendre à partir de cette saison, à devenir titulaire d'un corps-mort à Port Le Goff. Vous avez rempli les conditions requises, c'est à dire avoir une ancienneté dans le port supérieure à 5 ans et avoir votre résidence principale à Trévou-Tréguignec.

Si vous acceptez cette proposition, vous devrez régler un droit d'entrée d'un montant de 110 euros, par contre la cotisation annuelle chaque année sera de 90 euros au lieu de 150 euros.

Vous voudrez bien faire votre demande auprès du Président de l'APPLG.

Bien cordialement.  
Le secrétaire